

Législature 2025-2030 DA 25_06 CM du 25/11/2025

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 427'000.pour des travaux de remplacement et améliorations de l'installation technique du CAD Marcelly et des équipements de ventilation

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu l'installation de chauffage à distance (CAD) centralisé que la Ville de Thônex a mis en place,
- Vu la localisation centralisée du CAD au sous-sol de l'école Marcelly, qui dessert 10 bâtiments raccordés en chauffage et en eau chaude sanitaire,
- Vu le système durable et efficace que représente le CAD, alimenté par 60% d'énergies renouvelables et permet de réaliser une économie de 230 tonnes de CO2 par an,
- Attendu que les installations liées au CAD font l'objet d'une maintenance régulière afin d'assurer son efficacité énergétique et son bon fonctionnement,
- Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de remplacement et d'amélioration de parties sur la chaufferie principale du CAD à l'école Marcelly, et sur la ventilation desservant des salles de l'école ainsi qu'une intervention sur l'armoire de régulation de la crèche les Bout'Choux, pour en garantir l'efficience,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 11 novembre 2025

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide



Législature 2020-2025 DA 25_06 CM du 25/11/2025

Par 25 voix pour, 1 abstention

- 1. D'accepter la réalisation des travaux de remplacement et améliorations de l'installation technique du CAD Marcelly et des équipements de ventilation.
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 427'000.- destiné à financer les travaux définis sous point 1.
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 879.503), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir la dépense brute de CHF 427'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 879.330 dès la fin des travaux qui est estimée en 2026.

Thônex, le 26 novembre 2025 - v5/ck

(DA 25-06) cm/25/11/2025

